

le Journal de Paris

L'événement

Y a-t-il trop de bistrots à Paris ?

FAUT-IL réduire le nombre des débits de boissons dans la capitale ? La question peut sembler provocante pour les patrons des petits bistrots en difficulté dans de nombreux quartiers. Elle se pose cependant... En termes de lutte contre l'ivresse publique. Selon la préfecture de police, qui gère les autorisations, Paris compte plus de 10 000 licences IV (qui permettent de vendre tous les types d'alcool) détenues par des bars, des restaurants, des hôtels ou des boîtes de nuit.

En clair, la capitale dispose d'un débit de boissons pour environ 200 habitants. C'est deux fois plus que le seuil maximal fixé par le Code de la Santé Publique (une licence pour 450 habitants). Conséquence : l'administration n'attribue plus de nouvelles autorisations à Paris. Et les professionnels ne peuvent ouvrir de nouveaux débits de boissons alcoolisées dans la capitale que s'ils rachètent la licence d'un collègue fermant boutique.

Soumis au principe du *numerus clausus* (comme les pharmacies), les bistrots de Paris ne risquent cependant pas d'être fermés d'autorité par la police. « On se contente de radier les licences périmées (*NDLR : celles qui n'ont pas été exploitées pendant plus de trois ans*). Mais on ne supprime pas les licences existantes », indique-t-on à la préfecture de police, où l'on constate une lente érosion du nombre des bistrots parisiens. Les syndicats professionnels de cafetiers dressent « malheureusement » le même constat. Selon les derniers recensements établis par l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme), le nombre de débits de boissons n'a quasiment pas varié entre 2003 et 2005. Seule une petite vingtaine d'établissements (brasseries, bistrots et bars confondus) ont disparu sur un total de plus de 5 000 enseignes. « Ces chiffres ne tiennent pas compte des très nombreuses fermetures des années précédentes », nuance Hervé Dijols, vice-président du Synhorcat (Syndicat des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs), qui explique l'hémorragie des zincs parisiens par la politique nationale antialcool et les nouveaux modes de consommation qui pénalisent le commerce de proximité.

Son syndicat et l'Umih (Union des métiers de l'industrie hôtelière) – les deux principaux organismes professionnels du secteur – négocient actuellement avec les pouvoirs publics qui sont en train de réformer le système des licences IV. « Notre idée, c'est de créer une bourse aux licences IV pour favoriser la reprise des commerces qui ferment. On ne crée plus de nouvelles licences, alors évitons la radiation de celles qui existent ! » Selon Daniel Dudreuil, patron du cabinet bordelais Licence IV (www.licences4.net), spécialisé dans la vente de ces précieuses autorisations, la menace reste très limitée à Paris. Le professionnel estime que les radiations de licences périmées se chiffrent à moins de 10 par an dans la capitale. A ce rythme, le seuil d'un débit de boissons pour 450 habitants sera atteint dans Environ cinq cents ans.

Benoît Hasse